

## Soutenir les langues et cultures de l'Antiquité (LCA), un impératif pour le SNES-FSU

« *Fluctuat nec mergitur* »

### Un bilan et un horizon inquiétants

L'enseignement des LCA est plus que jamais menacé. Après la réforme collège 2016 puis l'étouffement de la réforme Blanquer au lycée, du fait de la suppression du bonus au bac pour l'option facultative et d'un enseignement de spécialité aux exigences trop élevées compte tenu des conditions d'enseignement, il risque d'être violemment secoué par la réforme dite « Choc des savoirs » au collège, la mise en place des groupes de niveau réduisant drastiquement la marge d'autonomie disponible.

Les horaires variables au collège introduits par la réforme 2016 et ses ajustements en 2017, les diminutions d'horaires en lycée du fait des faibles effectifs, conduisent à des inégalités fortes dans les conditions d'enseignement et dans les apprentissages menés. Les différences dans ces derniers sont aussi la conséquence de la spécificité des disciplines, au carrefour de l'enseignement de la langue, de l'histoire, de la culture. Les programmes sont lourds, le temps manque, les élèves sont volatiles. Cette situation conduit souvent les professeur·es à effectuer des choix, en collège comme en lycée. Les LCA sont des disciplines dans lesquelles existent des programmes que bien peu d'enseignant·es suivent. Beaucoup d'élèves ont le sentiment de ne pas être assez armé·es pour poursuivre cet enseignement au lycée, puis dans le supérieur. Comment redonner du souffle à des disciplines dont les professeur·es sont de plus en plus rares, dont les effectifs ne cessent de diminuer?

À la rentrée 2022, moins de 9% des collégien·nes du public (12 % dans le privé) tous niveaux confondus suivaient un enseignement de LCA. Entre 2019 et 2022, on est passé de 4,5% des élèves de Seconde inscrit·es en latin à 3%, public et privé confondus. L'enseignement de spécialité ne dépasse pas 1% des élèves scolarisé·es en Première et Terminale générales.

### Pourquoi soutenir les LCA ?

D'aucun·es taxent les LCA d'être au service de l'élitisme, d'être inutiles et consommatrices de DHG. Le SNES-FSU s'inscrit en faux contre ce discours.

Un constat s'impose : la part des élèves issu·es de milieu très favorisé qui étudient les LCA (22,7% d'entre elles et eux) est plus importante que la part des élèves issu·es de milieu défavorisé (8,7% d'entre elles et eux).

C'est pourquoi nous proposons d'**inscrire dans nos mandats, à l'occasion du Congrès de La Rochelle, la revendication d'un enseignement des LCA obligatoire pour tous et toutes**. La grille horaire proposée par le SNES-FSU<sup>1</sup> porte la **proposition d'une heure hebdomadaire de LCA en Sixième et en Cinquième**. Les apports culturels et linguistiques de cet enseignement doivent être, à notre sens, démocratisés. L'étude du grec et du latin est indispensable à une bonne compréhension de la langue française. La pratique d'une langue quelle qu'elle soit ne peut être pleinement maîtrisée que si elle est éclairée par ses principes originels. La connaissance d'éléments culturels mythologiques, philosophiques, artistiques, historiques, politiques et sociaux des civilisations antiques renforce et enrichit la compréhension du monde d'hier mais aussi du monde d'aujourd'hui. L'École doit permettre à chacun·e d'accéder à ces éléments et le programme de l'enseignement facultatif Français et Culture antique (FCA) offre une base de réflexion intéressante. La mise en œuvre de cette option de Sixième est actuellement réservée à un petit nombre. Les professeur·es de lettres souhaitent un élargissement de cet enseignement à l'ensemble des élèves.

L'inscription de cet enseignement dans la liste des enseignements obligatoires dans les premières années du collège, le travail sur la possibilité d'une continuité de l'enseignement tout au

---

<sup>1</sup> Cf. contribution liée à la fiche 2 du thème A « Un projet de grille horaire pour un collège démocratisant ».

long du second degré pourraient être des leviers pour lutter contre la crise d'attractivité des concours de lettres classiques. Beaucoup d'étudiant·es sont découragé·es par les conditions de travail éprouvantes des professeur·es de lettres classiques : isolement, sentiment dégradant d'avoir à « se vendre » et de lutter chaque année pour avoir des élèves et des heures, emplois du temps morcelés, mobilité compromise, etc. Cela concourrait aussi à améliorer la situation des collègues de lettres classiques actuellement en exercice, ce qui est absolument nécessaire.

### **Des pistes de réflexion**

Le mandat du Congrès de Grenoble en 2016 est bien entendu toujours valable : le SNES-FSU « *affirme la nécessité de moyens fléchés et garantis de façon à maintenir une offre de formation visible, inscrite sur la carte académique des formations. De par la spécificité de leur formation, les professeurs de lettres classiques doivent être les seuls à en dispenser l'enseignement, et leurs postes pérennisés. L'option doit pouvoir être dispensée dans leur établissement à tous les élèves qui en font la demande. La poursuite en lycée doit être possible.* »

Nous proposons deux pistes de réflexion à l'attention des congressistes :

- 1) Que seulement 2,1% des lycéen·nes du public en voies générale et technologique étudient le latin à la rentrée 2022 et 0,6% le grec, pose question. **Un enseignement proposant l'étude conjointe des deux langues**, avec des programmes réalistes et des horaires identiques pour l'ensemble des élèves, nous semble être **une solution pour renforcer l'attractivité de l'option** dans les conditions définies ci-dessus d'un enseignement obligatoire d'une heure en Sixième et Cinquième. Découverte de l'alphabet grec, de la mythologie, approche de la religion grecque, sont en effet des leviers puissants pour susciter l'intérêt des jeunes collégien·nes. L'approche comparatiste des deux langues permet la mise en place d'une réflexion métalinguistique nécessaire dans les apprentissages en français et en LVER. Dans l'hypothèse de la généralisation de l'enseignement conjoint des LCA au collège, l'enseignement du grec au lycée pourrait être renforcé. Une des difficultés auxquelles sont confronté·es les étudiant·es qui suivent des études de lettres classiques, c'est d'être souvent grand·es débutant·es dans une des deux langues voire dans les deux. Par la suite ils et elles reportent leur choix de concours sur le CAPES de lettres modernes par défaut car il leur paraît plus accessible. Un continuum d'enseignement conjoint au collège et éventuellement au lycée avec un horaire garanti et des programmes applicables partout pourrait remédier au moins partiellement à la crise de recrutement en lettres classiques.
- 2) Dans la grille horaire proposée par le secteur Collège, une option obligatoire de 2 heures hebdomadaires est inscrite dans l'emploi du temps en Troisième. **Les LCA doivent figurer dans le menu d'options offertes aux élèves de Troisième**. Néanmoins, dans ce projet, le problème de la continuité des enseignements entre la Cinquième et la Troisième se pose : une année de latence en Quatrième pourrait peser sur la motivation d'élèves intéressé·es par la poursuite et l'approfondissement d'un enseignement de LCA. Nous défendons donc **la présence de l'option LCA**, dans les conditions définies ci-dessus, **dès la Quatrième dans le projet de grille horaire du SNES-FSU**. L'objectif de l'ouverture de l'enseignement des LCA pour l'ensemble des élèves de Sixième et Cinquième est en effet de déboucher sur un élargissement du vivier et un public socialement plus mixte qu'actuellement, réduisant le risque de création de filières au sein du collège unique. Il resterait alors à trouver des solutions pour intégrer à l'option LCA en Troisième, les élèves qui ne l'auraient pas suivie en Quatrième.

Signataires : Sonia MELJAC, professeure de lettres classiques,  
Laetitia BENOIT et Sébastien QUÉNIART, professeur·es de lettres modernes  
groupe Lettres, secteur Contenus.